

CORRIGENDUM N°1

Réf : CSC GIN23002-10081

Marché de fourniture relative à l'acquisition, installation et mise en exploitation agronomique de serres (incluant forages équipés) au profit des faïtières de Kindia et Mamou.

Lieu(x) d'exécution : Guinée

Objet : correctif au CSC GIN23002-10081

Le cahier spécial des charges est modifié/corrigé comme suit :

Lire :

3.4.6 Introduction des offres

Pour chaque lot, le soumissionnaire ne peut remettre qu'une seule offre pour ce marché.

Le soumissionnaire introduit son offre de la manière suivante :

- Un **exemplaire original** de la demande de participation sera introduit sur papier. En plus, le soumissionnaire joindra à la demande **deux (02) copies**. Le soumissionnaire joindra également la version électronique de sa demande conforme à l'originale sous forme d'un fichier au format PDF sur Clé Usb.

Elle est introduite sous pli définitivement scellé, portant la mention : **CSC GIN23002-10081** :

Marché de fourniture relative à l'acquisition, installation et mise en exploitation agronomique de serres (incluant forages équipés) au profit des faïtières de Kindia et Mamou. – Ouverture des offres **le 17 mars 2026 à 15 heures 00 minutes, heure de Conakry** – Adama DIANDA.

Elle peut être introduite :

a) par la poste (recommandé)

Dans ce cas, le pli scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée adressée à la :

Agence belge de développement en Guinée

Immeuble Koubia, 3ème Etage

Appartement 301, à Camayenne,

Commune de Dixinn Conakry, Guinée.

Att : M. Dianda Adama

b) par remise contre accusé de réception.

Agence belge de développement en Guinée

Immeuble Koubia, 3ème Etage

Appartement 301, à Camayenne,

Commune de Dixinn Conakry, Guinée.

Att : M. Dianda Adama

Le service est accessible, tous les jours ouvrables, pendant les heures de bureau : du lundi au jeudi de 09 h 00 mn à 13 h 00 mn et de 14 h 00 à 15 h 30 mn. Les vendredi de 09 h 00 mn à 12 h 00 mn et de 14 h 00 à 15 h 30 mn.

Toute offre doit parvenir avant la date et l'heure ultime de dépôt **le 17 mars 2026 à 15 heures 00 minutes, heure de Conakry**. Les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées. (Article 83 de l'AR Passation).

3.4.8 Ouverture des offres

Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur avant le **17 mars 2026 à 15 heures 00 minutes, heure de Conakry**. L'ouverture des offres se fera à huis clos.

Au lieu de :

3.4.6 Introduction des offres

Pour chaque lot, le soumissionnaire ne peut remettre qu'une seule offre pour ce marché.

Le soumissionnaire introduit son offre de la manière suivante :

- Un **exemplaire original** de la demande de participation sera introduit sur papier. En plus, le soumissionnaire joindra à la demande **deux (02) copies**. Le soumissionnaire joindra également la version électronique de sa demande conforme à l'originale sous forme d'un fichier au format PDF sur Clé Usb.

Elle est introduite sous pli définitivement scellé, portant la mention : **CSC GIN23002-10081** :

Marché de fourniture relative à l'acquisition, installation et mise en exploitation agronomique de serres (incluant forages équipés) au profit des faîtières de Kindia et Mamou.– Ouverture des offres **le 16 mars 2026 à 15 heures 00 minutes, heure de Conakry – Adama DIANDA**.

Elle peut être introduite :

a) par la poste (recommandé)

Dans ce cas, le pli scellé est glissé dans une seconde enveloppe fermée adressée à la :

Agence belge de développement en Guinée

Immeuble Koubia, 3ème Etage

Appartement 301, à Camayenne,

Commune de Dixinn Conakry, Guinée.

Att : M. Dianda Adama

b) par remise contre accusé de réception.

Agence belge de développement en Guinée

Immeuble Koubia, 3ème Etage

Appartement 301, à Camayenne,

Commune de Dixinn Conakry, Guinée.

Att : M. Dianda Adama

Le service est accessible, tous les jours ouvrables, pendant les heures de bureau : du lundi au jeudi de 09 h 00 mn à 13 h 00 mn et de 14 h 00 à 15 h 30 mn. Les vendredi de 09 h 00 mn à 12 h 00 mn et de 14 h 00 à 15 h 30 mn.

Toute offre doit parvenir avant la date et l'heure ultime de dépôt **le 16 mars 2026 à 15 heures 00 minutes, heure de Conakry**. Les offres parvenues tardivement ne sont pas acceptées. (Article 83 de l'AR Passation).

3.4.8 Ouverture des offres

Les offres doivent être en possession du pouvoir adjudicateur avant le **16 mars 2026 à 15 heures 00 minutes, heure de Conakry**. L'ouverture des offres se fera à huis clos.

NB : Toutes les autres dispositions et clauses du CSC restent inchangées